

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 19 (1991)
Heft: 75

Artikel: François 1er, un dialectophobe ?
Autor: Calame, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRANCOIS 1er, UN DIALECTOPHOBE ?

Le 25 août 1539 parut l'ordonnance de Villers-Cotterêts, dont l'article 3 intéresse et concerne tous ceux qui ont affaire de près ou de loin, aux patois : "Nous voulons dorénavant que tous les arrêts et toutes les procédures soient, dans nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel et non autrement".

Nombreux sont ceux qui y virent une volonté délibérée de faire disparaître les patois en l'interdisant, en interprétant "langue maternelle" comme étant la langue du roi. Était-ce vraiment ainsi ? Les événements historiques et les faits concrets semblent contredire cette idée ...

Dans la France du XVIIIe siècle, et d'ailleurs, dans toute la Francophonie d'alors, les patois demeurent fort vivaces, ce qui implique qu'au XV^e siècle ils ne pouvaient l'être moins ! Pour le compte du gouvernement révolutionnaire, l'abbé Grégoire envoya un questionnaire détaillé sur les patois et leur situation à une foule de notables dispersés dans toute la France. Suite à ces renseignements, il fit un rapport "sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française", le 4 juin 1793.

L'enquête nous révèle la vitalité des patois : excepté les gens instruits et les habitants de villes assez importantes, le français de Paris demeure fort mal connu dans les zones provençale, franco-provençale et franco-normande dans les parties assez éloignées de Paris : effectivement les parlers franco-normands (langue d'oïl) entourant Paris assez vite, perdus en raison du peu de différence, entre celles-ci et le langage de Paris. Et les régions à langues allogènes (italien en Corse, catalan dans le Roussillon, basque, breton, Flamand ou Pas de Calais et allemand en Alsace) se démarquent encore plus du français. En Alsace les protestants peuvent publier ce qu'ils veulent, pourvu que ce soit en allemand, les Flamands de France ne peuvent être conscrits, car il ne comprennent pas les ordres en français, les Béarnais continuent à écrire en béarnais dans les actes officiels, jusqu'en 1789, dans le Roussillon, les gens se sentent plus proches de leurs voisins d'Espagne, en Provence, les curés doivent prêcher en patois et certains se mirent même à l'apprendre pour pouvoir communiquer avec la population, et Bonaparte traîna son accent corse durant toute sa vie. Si bon nombre de gens parlent le patois, celui-ci n'est guère écrit, si ce n'est en Provence et dans les régions à langues allogènes.

Les rois de France semblaient donc ne pas vouloir la disparition des patois qui en fait ne concurrençaient guère le français sur le plan de l'administration et des écrits. Le vrai adversaire à évincer était le latin : le fait de rompre avec le latin permettait une certaine démarcation de la papauté et de l'Eglise au niveau politique et un renforcement d'une identité française. Toujours est-il que les patois n'étaient pas visés, puisqu'ils ne présentaient guère d'entraves pour le langage du roi. Sous l'Ancien Régime, le but des rois de France était d'unir, le pays religieusement, administrativement et politiquement : une foi, une loi, un roi. La question des patois importait bien peu ! Et "langue maternelle" pouvait être appliqué à tous les patois, pourvu qu'il ne s'agît pas du latin.

Durant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles le français pénètre lentement dans les campagnes et seulement sur les plans administratifs et commerciaux. Seuls les gens ayant à faire avec d'autres provinces et devant se déplacer passablement parlent plus ou moins bien le français. Les gens sachant lire et écrire savent naturellement aussi la langue du roi. Bref, le français n'est pas imposé par une quelconque loi, mais appris par nécessité.

Mais alors, qu'est-ce qui fait que nos patois disparurent ou sont en voie de disparition avancée ?

Nous vîmes que l'Ancien Régime ne s'opposa guère aux patois. La Révolution fit exactement le contraire : dès les débuts, elle s'y opposa, non parce qu'ils la gênaient en soi, mais par le fait qu'elle estimait que pour être un bon citoyen, il fallait savoir écrire ce que la multitude des patois empêchait. C'est une idée qui me semble terriblement fausse : l'instruction n'empêche pas la pratique d'un patois et les Suisses alémaniques en sont le meilleur exemple !

A partir de la Révolution, on vit de plus en plus d'interdiction de pratiquer le patois dans les écoles. De nombreux auteurs du début du XIX^e siècle tentèrent de prouver la dégénérescence des parlers locaux. Heureusement à partir de la moitié du siècle passé, les défenseurs des patois furent de plus en plus nombreux ! Mais il était trop tard : les voies de communication permettant des déplacements plus fréquents, la généralisation des écoles primaires et le service militaire obligatoire faisant vivre en commun des gens de régions fort diverses, sonnèrent le glas des langues régionales. C'est ainsi la période du XIX^e siècle, et non François 1^{er} et l'Ancien Régime, qui porta un coup fatal à celles-ci.

Le décret de Villers-Cotterêts fut donc surtout dirigé contre le latin pour asseoir la langue du roi sur le domaine de l'écrit, les lan-

